Image not found or type unknown

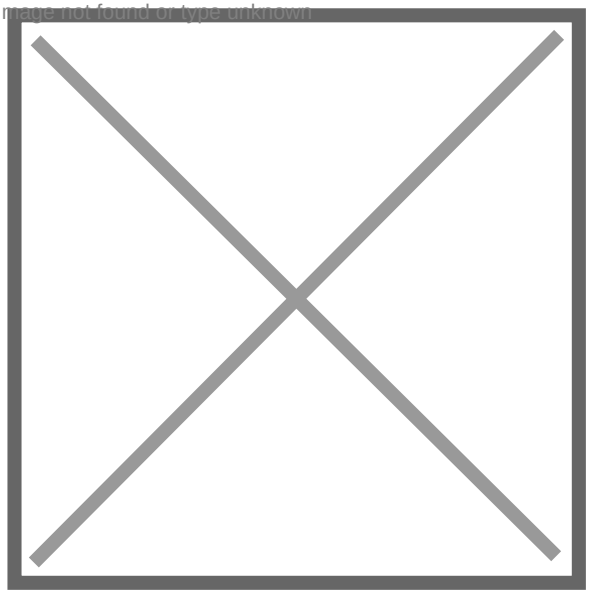

Véranda de 20,40 m² + mamie désespérée

Par **etudiant59**, le **03/10/2010** à **16:25**

Bonjour, je viens vers vous car je suis désespérée.
Je suis une mamie de 9 petites enfants merveilleux et j'avais projeté de refaire ma véranda de 20,40 m² complètement délabrée et menaçant de s'effondrer (plafond effondré pour partie, infiltrations des eaux de pluies...).

Mon neveu avait accepté de prendre en charge la réalisation des travaux, et mon mari est allé à la mairie pour une demande de benne.

Cependant, la mairie lui a indiqué qu'il fallait constituer une demande de permis de construire...[
L'hiver approchant et la maison (âgée de plus de 100 ans) étant difficile à chauffer (13 degrés en moyenne l'hiver), je suis inquiète pour mes petits enfants (dont 3 hébergent quotidiennement chez moi).

La rénovation entière de la véranda (hormis les fondations) s'étend sur une surface de 20, 40 m².

Avez vous une solution pour éviter ces démarches lourdes afin de commencer le début des travaux rapidement?

Je vous serai éternellement reconnaissante.
Merci d'avance.

Une mamie de 78 ans.

Par **aliren27**, le **03/10/2010** à **17:09**

Bonjour,

hélas pour vous, aucune dérogation de possible. un PC est obligatoire pour votre véranda de + de 20 m². En dessous de cette surface une simple Déclaration préalable suffit.
Cordialement

Par **mimi493**, le **03/10/2010** à **17:11**

C'est dommage d'avoir tant attendu. Si vous aviez fait les réparations au fur et à mesure des problèmes et un entretien normal, vous n'auriez pas besoin de la reconstruire et donc d'avoir un permis de construire.

Par **etudiant59**, le **03/10/2010** à **22:47**

Merci pour vos réponses!

C'est bien aimable à vous de m'avoir lu et apporté ces éléments de réponses.
Les travaux devaient commencer ce week-end, par consequent on avait démonté l'intérieur.

Cette nuit il pleut averse, demain mon mari va essayer de cloisonner la pièce pour ne pas avoir trop froid cet hiver.

Un membre de mon entourage m'a parlé des bâtiments menaçant ruines, serait-ce possible de déclarer cette véranda ainsi? Je précise qu'une partie du toit est effondré.

Pouvez vous m'éclairer sur ce sujet?

Encore merci milles fois.

Bien à vous.

Par **mimi493**, le **03/10/2010** à **23:19**

Avez-vous vraiment besoin de la démolir et de la reconstruire ? Vous ne pouvez pas simplement la réparer ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés